



formation  
international  
prévention  
**représentation**  
solidarité  
citoyenneté  
jeunesse

# 10<sup>e</sup>

Édition 2012

Indicateur **FAGE**  
du **COÛT DE**  
**LA RENTRÉE**



d'infos sur

[www.fage.org](http://www.fage.org)

**10<sup>e</sup> Indicateur** FAGE  
du **COÛT DE LA RENTRÉE**  
Édition 2012



## **Sommaire**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Avant Propos</b>   | <b>4</b>  |
| <b>10 ans de coût de la rentrée : éléments constitutifs</b>                           | <b>6</b>  |
| <b>10 ans de coût de la rentrée : une augmentation insupportable</b>                  | <b>8</b>  |
| Le coût de la rentrée 2012 : les chiffres   | 11        |
| <b>Le coût de la rentrée 2012 : analyse</b>   | <b>13</b> |
| <b>Face à ce constat : l'Aide Globale d'Indépendance, vite!</b>                       | <b>16</b> |
| <b>NOTRE PROPOSITION : l'AGI</b>  | <b>16</b> |
| <b>Le coût de la rentrée 2012 : méthodologie poste par poste</b>                      | <b>18</b> |
| L'indicateur global   | 18        |
| Loyers et Charges   | 18        |
| Repas RU  | 18        |
| Téléphonie et Internet  | 18        |
| Loisirs   | 18        |
| Transports  | 19        |
| Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien et équipement informatique | 19        |
| Droits d'inscription  | 19        |
| Cotisation Sécurité Sociale   | 19        |
| Complémentaire Santé  | 19        |
| Frais d'agence immobilière  | 19        |
| Assurance Logement  | 20        |
| Matériel pédagogique  | 20        |
| <b>ANNEXE 1 : Bibliographie et Références</b>   | <b>21</b> |
| Les aides sociales depuis 10 ans  | 21        |
| L'AGI   | 21        |
| Indicateur global   | 21        |
| Loyers et charges   | 21        |
| Transports  | 21        |
| Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien et équipement informatique | 21        |
| Frais d'agence et assurance habitation  | 22        |
| Matériel pédagogique  | 22        |
| <b>ANNEXE 2 : Les loyers ville par ville</b>  | <b>22</b> |

# AVANT PROPOS

Vous découvrez le dixième indicateur du coût de la rentrée édité par la FAGE. Le mois de septembre sera une nouvelle fois une barrière financière toujours plus difficile à franchir pour les étudiants. Pour la dixième fois consécutive, ce coût de la rentrée est en augmentation ; une augmentation tristement habituelle.

Au-delà de cela, c'est l'ampleur de cette augmentation qui est alarmante. En dix années, c'est une véritable explosion du coût des études que subissent les étudiants, remettant en cause 50 ans d'efforts politiques en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, en parallèle de la crise économique et budgétaire, c'est le spectre d'une crise étudiante, d'une crise de la jeunesse qui se profile si de véritables choix politiques d'avenir ne sont pas pris.

Alors que le système d'éducation doit permettre l'ascenseur social, que les universités doivent être le moteur de la sortie de crise, l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur est chaque année plus limité. Recul de la représentation des classes populaires, augmentation des demandes d'aides d'urgence, décrochages et abandons d'études toujours plus nombreux, tous les voyants sont au rouge.

Le diplôme, mince rempart face à un chômage des jeunes en constante progression, se transforme petit à petit en un rêve inaccessible !

Sans stigmatiser une génération souvent qualifiée à tort de sacrifiée, c'est une réelle paupérisation de la jeunesse et du monde étudiant à laquelle nous assistons.

Face à ce constat, la FAGE demande une réforme du système d'aides sociales aux étudiants et la mise en place de l'Aide Globale d'Indépendance (AGI). Elle, qui regroupera bourses sur critères sociaux et aides au logement, sera octroyée sous condition de ressources et en fonction des revenus propres de l'étudiant en cas de rupture familiale. L'AGI permettra également de répondre aux difficultés financières des étudiants issus des classes moyennes, oubliés par le système actuel.

Montrant une confiance au collectif en berne, une défiance toujours plus grande pour la chose politique, les étudiants attendent aujourd'hui que la jeunesse soit une priorité non seulement promise mais aussi concrète.

Bonne lecture.



Philippe LOUP  
PRÉSIDENT DE LA FAGE

formation  
international  
prévention  
**représentation**  
solidarité  
citoyenneté  
jeunesse



## ***10 ans de coût de la rentrée : éléments constitutifs***

À l'occasion de la 10<sup>e</sup> édition de l'indicateur du coût de la rentrée réalisé par la FAGE, elle a souhaité porter un regard rétrospectif sur les charges financières qui frappent les étudiants chaque rentrée.

Dans une démarche d'affinement, la FAGE et son réseau disposent aujourd'hui de douze postes de dépenses passés au crible.

Six de ces postes sont regroupés au sein des « frais de la vie courante », c'est-à-dire ceux qui pèsent sur le budget des étudiants chaque mois de l'année et donc celui de la rentrée, septembre y compris. Le poste « loyer et charges locatives » qui représente près de 50 % de ces frais, comprend les repas pris au Restaurant Universitaire (RU), la téléphonie/internet, les loisirs, les transports ainsi qu'une catégorie alimentation, vêtements, équipements divers.

Les six autres postes, identifiés au sein des « frais spécifiques au mois de septembre » sont constitués par les droits d'inscription, la cotisation à la sécurité sociale, la complémentaire santé, les frais d'agence, l'assurance du logement et le matériel pédagogique.

L'indicateur est construit de manière à distinguer la spécificité des dépenses d'un étudiant d'Île-de-France de celles d'un étudiant de province.

De manière inexorable, comme la FAGE le dénonce dans son indicateur depuis 2003, la plupart des postes de dépenses sont en augmentation cette année. De plus, un étudiant en Île-de-France déboursa pour cette rentrée 2012 en moyenne 17,5 % de plus qu'un étudiant d'une autre région.

Cette année, la FAGE porte une attention particulière aux frais fixes qui sont décidés par l'État, à savoir les droits d'inscription dans une formation d'enseignement supérieur, le ticket RU et la cotisation à la sécurité sociale. Comme nous l'avons dénoncé lundi 13 août, l'augmentation de ces frais édicté par le gouvernement, qui suit celle des années précédentes, est en partie responsable de la hausse de l'indicateur...

Cette rétrospective de la FAGE sur 10 ans met en évidence les problématiques de logement. Aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), encadrement des loyers, cautionnement solidaire, parc du logement social sont autant de dossiers se voulant être « la solution » pour le logement étudiant. Dans ces circonstances afin d'affiner son indice, la FAGE a choisi de séparer les logements en fonction de leur superficie. La FAGE réalise également cette année un panorama des loyers dans 33 villes.

Enfin, après ce constat accablant, la FAGE demande que les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche soient l'occasion d'une refonte du système d'aide sociale étudiante afin de le rendre plus juste. La FAGE propose une Aide Globale d'Indépendance (AGI), une aide finançable et sociale.





## ***10 ans de coût de la rentrée : une augmentation insupportable***

Le bilan des dernières années en matière de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est sans appel.

La proportion d'étudiants issus des familles les plus modestes est passée de 36 à 31 % selon l'OVE entre 2006 et 2011<sup>7</sup>. L'accès aux études des catégories socioprofessionnelles basses diminue donc pour la première fois dans notre pays.

En dépit de la mise en place du dixième mois de bourse, l'évolution du montant des bourses sur critères sociaux n'a été que légèrement supérieure à l'inflation depuis le début des années 2000<sup>1</sup>. Tandis que le coût de la rentrée, quant à lui, a augmenté de 33 points en plus de l'inflation !

Dans le même temps, **le ticket RU a augmenté de 60 centimes** (soit + 24 % pour une inflation de 17 % dans le même temps), alors même que **l'alimentation représente près de 15 % du budget d'un étudiant**.

Enfin, le grand chantier de construction et réhabilitation de logements CROUS, ou plan Anciaux, qui répond au rapport parlementaire du même nom, a accusé un retard très important (moins de 25 000 nouveaux logements construits entre 2004 et 2012 sur les 50 000 prévus pour 2014<sup>10</sup>).

Aujourd'hui, l'augmentation non maîtrisée des loyers acquittés par les étudiants en 10 ans rend ces retards intolérables. **À la rentrée, c'est encore en moyenne 45 % de son budget de septembre que l'étudiant consacre à son logement !**

### ***Le cautionnement solidaire***

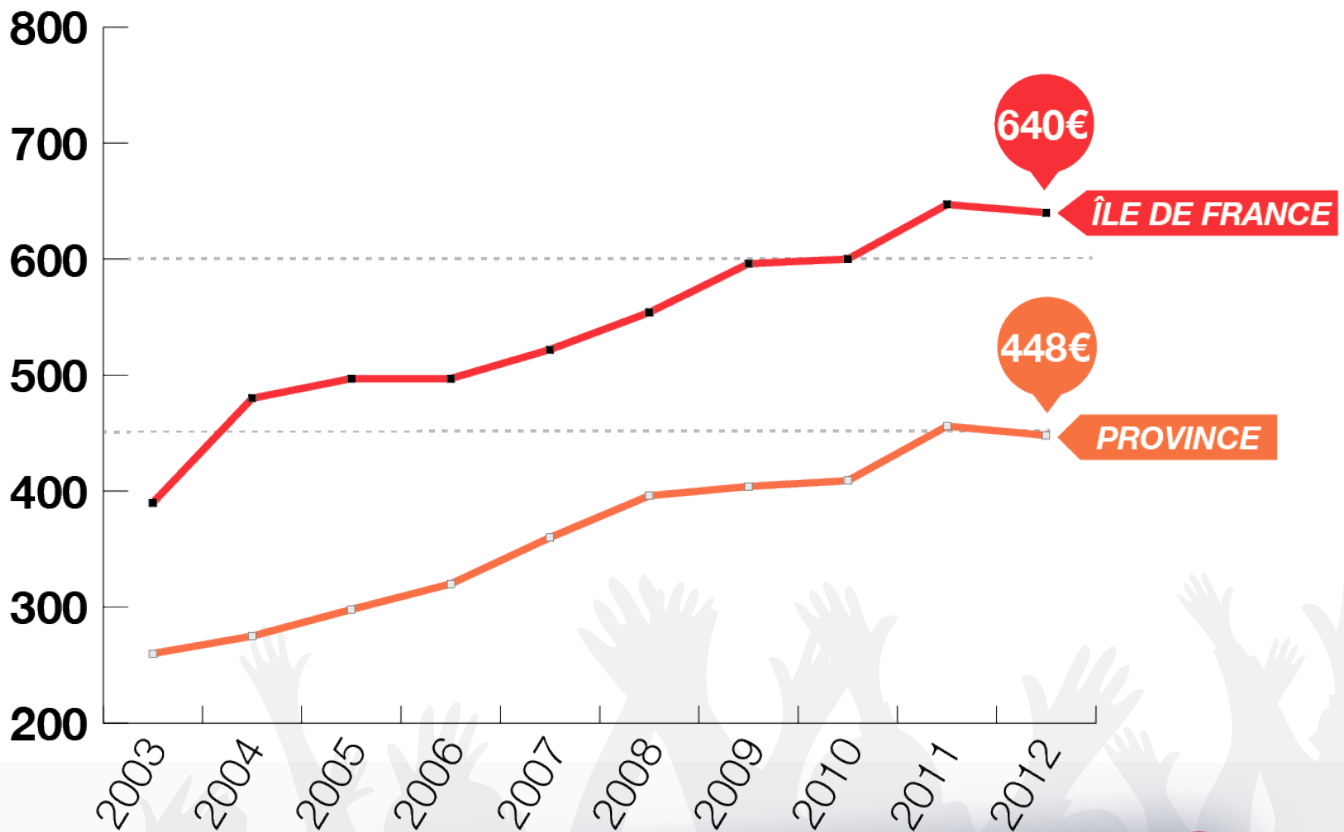
Le constat est partagé par tous, le parc de logement social est aujourd'hui largement insuffisant pour répondre aux besoins des étudiants. Ceux-ci ont donc massivement recours au parc privé via des annonces de particulier à particulier (le site Lokaviz.fr créé et géré par les CROUS, suite à une demande de la FAGE, facilite ces démarches) ou via des agences<sup>7</sup>.

La FAGE demande que soit mis en place d'urgence pour la rentrée 2012 un dispositif de cautionnement solidaire ambitieux qui dépasse le cadre du CNOUS et des CROUS en vue d'améliorer l'accès au logement. En créant un dispositif de cautionnement solidaire efficace, le gouvernement ne ferait que tenir les promesses contenues dans le programme de M. Hollande lors de la campagne présidentielle.



# PRIX DES LOYERS MOYENS

En 2012, le prix des loyers moyens en Île-de-France est de **640 euros** et de **448 euros** en province.



## Mieux maîtriser les loyers.

**Pour s'installer dans un logement de moins de 14 m<sup>2</sup> en septembre 2012, un étudiant devra déboursier en moyenne 619,40 € en province et 1025,38 € en Île-de-France!**

De plus, les loyers augmentent en moyenne d'environ 4 % à la relocation pour les logements de petites surfaces, un mécanisme qui touche particulièrement les étudiants (CLAMEUR – Mars 2012<sup>12</sup>).

La FAGE se félicite de la mise en place de mesures efficaces prises par Cécile Duflot à l'égard des propriétaires de logements de petite surface.

De plus, les aides au logement, gérées par les Caisses d'Allocation Familiale, ne sont versées que très tard avec plusieurs mois de décalage. La fin de la rétroactivité de ces aides, à l'initiative de Nadine Morano, le 29 octobre 2010, signifie pour beaucoup d'étudiants une privation de versement pour les premiers mois de l'année.

**10<sup>e</sup> Indicateur FAGE**  
**du COÛT DE LA RENTRÉE**  
**Édition 2012**



En matière de santé étudiante, le bilan n'est pas plus positif. La crise de 2011 du régime étudiant de sécurité sociale a laissé des séquelles. Les mutuelles étudiantes, toujours plongées dans une situation financière difficile, se sont vues dans l'obligation cette année d'augmenter leurs tarifs. Par conséquent, **un étudiant devra déboursier en moyenne 237 € pour sa complémentaire santé contre 204 € en 2011 !**

Cela s'inscrit dans un contexte d'augmentation constante de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, décidée chaque année par l'État et qui frappe une fois de plus les étudiants en 2012<sup>15</sup>.

De la même manière les pouvoirs publics ont une nouvelle fois pris la décision politique d'augmenter les droits d'inscription dans les établissements publics, négligeant une opportunité de limiter la hausse du coût global des études.

**En 10 ans, alors que les dispositifs d'aides sociales n'ont que très peu évolué, le coût de la rentrée a augmenté de 50 % !**

Sur  
**10 ANS**



| Province       |          | Île de France  |          |
|----------------|----------|----------------|----------|
| 2003           | 2012     | 2003           | 2012     |
| 1580,00€       | 2324,45€ | 1760,00€       | 2731,43€ |
| <b>+47,12%</b> |          | <b>+55,19%</b> |          |

## Le coût de la rentrée 2012 : les chiffres

Cette année, les étudiants auront donc à faire face au mois de septembre à des dépenses qui augmentent de 2,61 % par rapport à 2011 :

### Les frais de vie courante :

| 2012   | Province          | Ile de France     |
|--|-------------------|-------------------|
| Loyers et Charges  | 448,28 €          | 640,05 €          |
| Repas Restaurant Universitaire                             | 62 €              |                   |
| Téléphonie et internet                                     | 50 €              |                   |
| Loisirs  | 77,20 €           | 90,50 €           |
| Transports   | 99,93 €           | 105,86 €          |
| Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien | 288,12 €          | 320,33 €          |
| <b>Total</b>   | <b>1 025,53 €</b> | <b>1 268,74 €</b> |

Variation 2011 – 2012 : 0 %

### Les frais spécifiques au mois de septembre :

| 2012                  | Province          | Ile de France     |
|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Droits d'inscriptions | 181 €             |                   |
| Sécurité Sociale      | 207 €             |                   |
| Complémentaire Santé  | 237 €             |                   |
| Frais d'agence        | 396,28 €          | 560,05 €          |
| Assurance Logement    | 66,50 €           |                   |
| Matériel Pédagogique  | 211,14 €          |                   |
| <b>Total</b>          | <b>1 298,92 €</b> | <b>1 462,69 €</b> |

Variation 2011 – 2012 : + 6 %

Lors du mois de septembre 2012, un étudiant de province dépensera en moyenne 2324,45 € et un étudiant en Île-de-France 2731,43 €. **Par conséquent, le coût de la rentrée moyen pour un étudiant de France en 2012 est de 2434,33 € en moyenne.**

**2434,33€**

**+50%**

**L'évolution nette déflatée du coût de la rentrée est de 33 points.**

L'évolution déflatée est calculée sur la base de l'Indice des Prix à la Consommation – consommation des ménages de l'INSEE sur la période 2003 – 2012. Le coût de la rentrée augmente donc beaucoup plus vite que l'inflation, et il n'est pas pertinent de se baser sur l'inflation lorsque l'on revalorise ou met en place des aides sociales en direction des étudiants.

Cette erreur a été répétée de nombreuses fois par le gouvernement pour justifier l'augmentation des frais fixes ou pour la revalorisation des bourses sur critères sociaux.

## ***Le coût de la rentrée 2012 : analyse***

La première conclusion flagrante que l'on peut tirer de ces chiffres tient à l'augmentation sans précédent des frais spécifiques à la rentrée. Si les frais de vie courante, eux, restent relativement stables, les dépenses qui ne sont effectuées qu'au mois de septembre sont responsables à elles seules de l'augmentation globale du coût de la rentrée.

D'autre part, pour la première année depuis la création de cet indicateur, les loyers des logements correspondant aux besoins des étudiants (en dessous de 30 m<sup>2</sup>) diminuent légèrement par rapport à 2011, ce qui explique la stagnation du coût de la vie. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette conjoncture, confirmée par l'enquête CLAMEUR<sup>12</sup>.

Cependant, la FAGE insiste sur l'importance cruciale des mesures à prendre pour augmenter l'offre de logements CROUS, seule solution durable pour permettre aux étudiants d'accéder au logement et pour maîtriser l'augmentation des loyers à l'échelle d'une agglomération. Le logement reste le levier principal pour améliorer la condition sociale des étudiants.

### ***La crise des mutuelles étudiantes***

Les complémentaires santé (qui bondissent de 204 à 237 € en moyenne en 1 an) et les assurances logement sont un des facteurs majeurs de l'augmentation du coût de la rentrée.

Cette évolution caractérise les difficultés budgétaires des mutuelles étudiantes qui se sont poursuivies après la crise qu'elles ont subie à la fin de l'année 2011. Afin que ces mutuelles soient en capacité d'offrir aux étudiants des prestations de qualité à tarif social, la FAGE met en garde les pouvoirs publics contre une nouvelle crise des mutuelles qui ne manquerait pas de provoquer une vive protestation parmi les étudiants. De plus, il est nécessaire de revaloriser la remise de gestion octroyée à ces mutuelles pour accomplir leurs missions et de développer le financement des actions de prévention qu'elles mettent en place envers les étudiants.

Actuellement, 20 % des étudiants ne peuvent financer une complémentaire, ou ne connaissent pas leur droit à une couverture santé. La FAGE demande que l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) soit généralisée à tous les étudiants qui en ont besoin.<sup>6</sup>

### L'augmentation des frais fixes

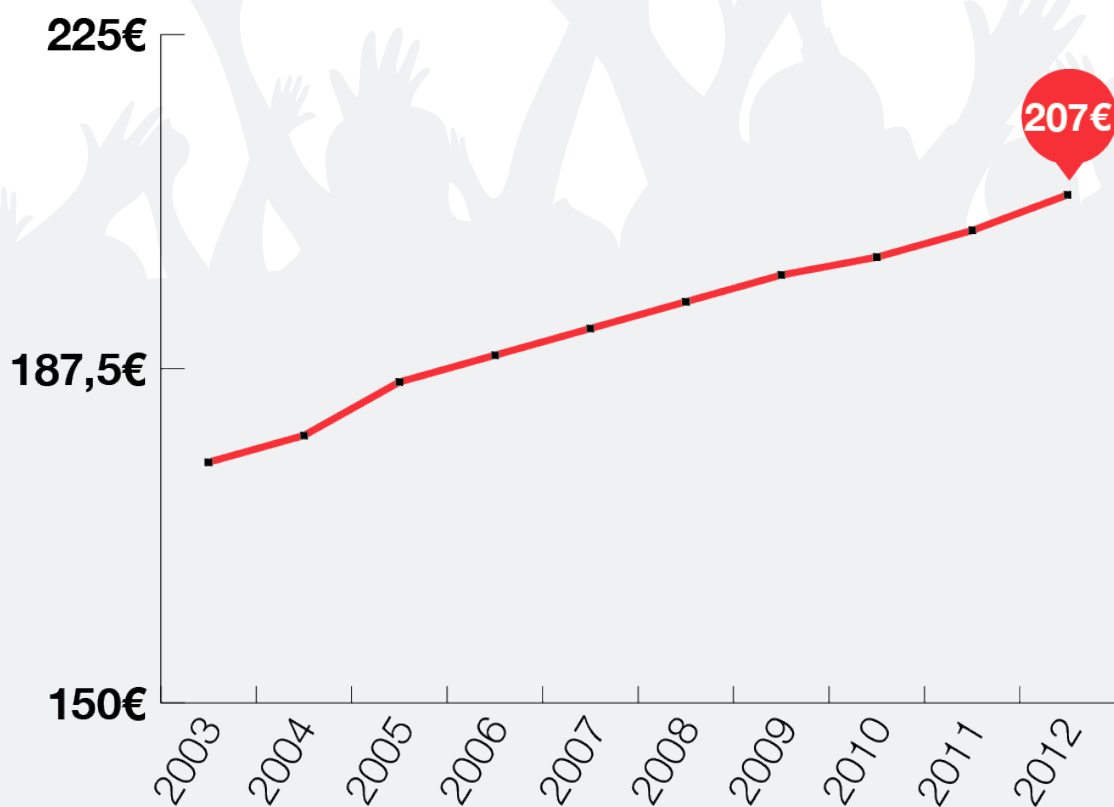
Parmi les frais spécifiques au mois de septembre, ceux fixés par les pouvoirs publics sont en bonne place.

Cette année encore, le gouvernement a fait le choix d'augmenter ces frais (les droits d'inscription dans les établissements publics, le prix du ticket RU et la cotisation à la sécurité sociale) manquant ainsi d'épargner en partie les étudiants.

Alors que la quasi-totalité des postes de dépense sont en augmentation, la FAGE demande au gouvernement de revenir en urgence sur ces décisions.

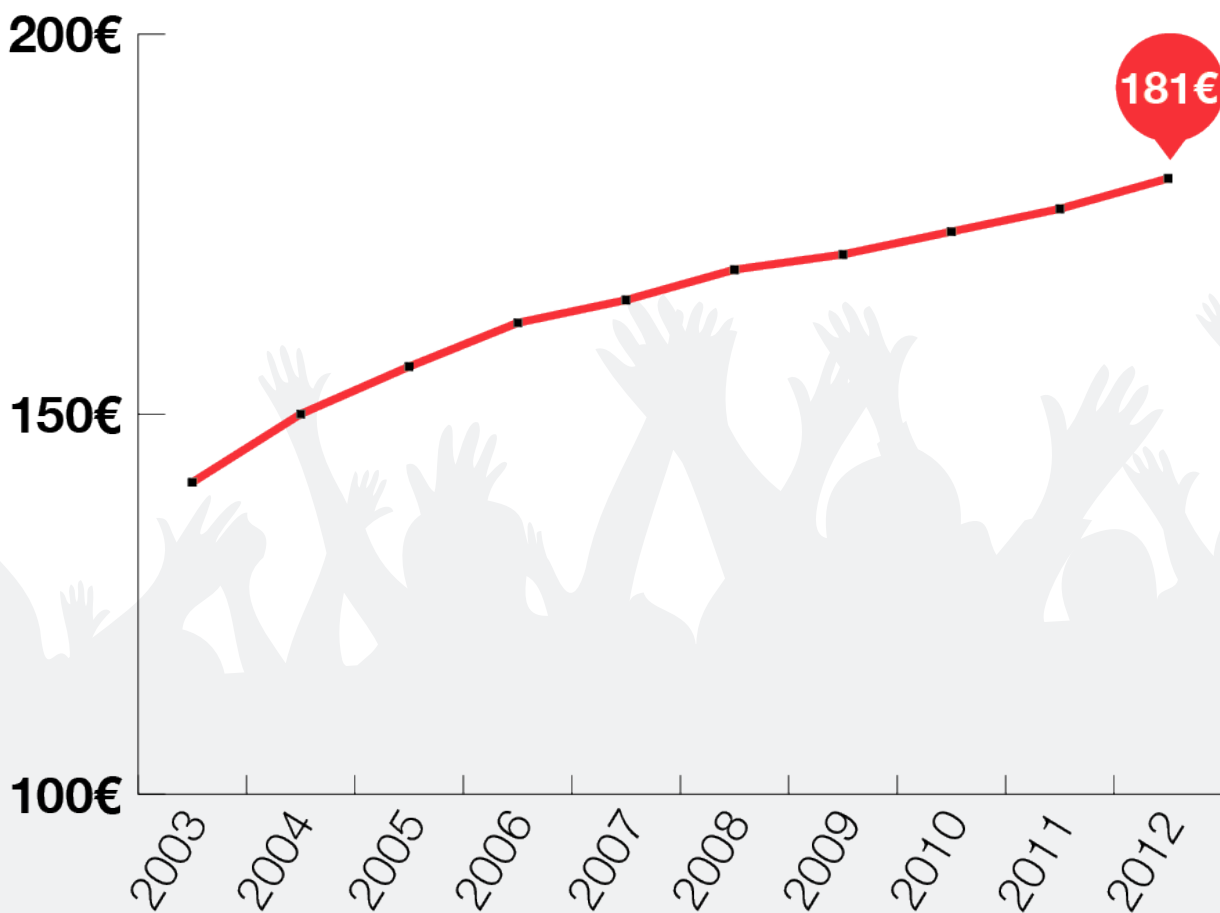
## ÉVOLUTION DE LA COTISATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Sur 10 ans, la cotisation à la sécurité sociale a augmenté de **16,95 %**.



## ÉVOLUTION DES DROITS D'INSCRIPTION

Sur 10 ans, les droits d'inscription ont augmenté de **28,35 %**.





## ***Face à ce constat : l'Aide Globale d'Indépendance, vite !***

À l'heure actuelle, le système des bourses sur critères sociaux pour les étudiants n'est pas performant. D'une part, un nombre trop limité d'étudiants est concerné par ces aides et il est courant de voir des étudiants se salarier pour pouvoir continuer leurs études. D'autre part, le système ne permet pas aux étudiants en rupture familiale d'accéder réellement à l'indépendance, car quelle que soit leur situation réelle, la bourse est calculée en fonction des revenus du foyer familial. Il faut ajouter à cela des effets de seuil injustes, un financement insuffisant des aides d'urgence, ainsi qu'une multiplication des guichets. En effet les aides au logement relèvent de la CAF, et de nombreux étudiants n'ont pas accès aux aides gérées par le CROUS (les formations sanitaires et sociales notamment).

Ainsi, comme l'INSEE l'a confirmé dans une étude récente, l'investissement public consenti en France pour les étudiants se concentre sur les familles les plus aisées (avantages fiscaux) et sur les familles les plus défavorisées (aides sociales). Entre les deux, les difficultés sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses. Pour la FAGE, dans un souci de garantir les mêmes chances de réussite pour tous les étudiants, sans distinction liée à leur situation financière, il importe de faire évoluer le système d'aide. Les étudiants devront dorénavant avoir accès à la bourse et à l'aide au logement via un dossier unique géré par le CROUS. La situation d'indépendance financière, suite à une rupture familiale par exemple, sera prise en compte et les effets de seuil supprimés.

De plus, l'évolution du coût de la rentrée ces dix dernières années montre que les besoins des étudiants augmentent bien plus vite que les aides qui leur sont accordées.

### **NOTRE PROPOSITION : l'AGI**

La FAGE propose donc un système d'aide totalement rénové, sur critères sociaux. Tout étudiant qui sollicite une aide de l'État devra donc remplir un dossier unique auprès du CROUS, à l'image du Dossier Social Étudiant actuel, qui comprendra un volet Aide au Logement. Cette aide se nomme l'AGI, Aide Globale d'Indépendance.

À la complexité du système existant et à la multiplicité des acteurs, la FAGE préfère la simplicité et le guichet unique du CROUS.

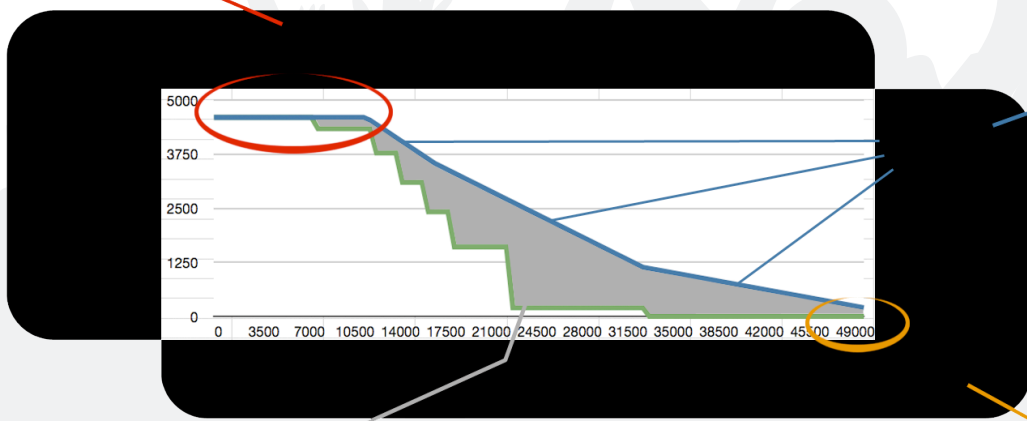
L'AGI, qui devra coexister avec le Fond National d'Aide d'Urgence, garantira des conditions d'études acceptables pour tous et constituera un véritable accompagnement à la réussite pour les étudiants. La

partie « Vie Quotidienne » de l'aide sera calculée en fonction des revenus du foyer, excepté pour les étudiants déclarés indépendants suite à une rupture familiale.

Plafonnée à 460 €, elle est progressive et calculée selon la méthode des taux marginaux, à l'image de l'impôt sur le revenu. D'autre part, une dégressivité est appliquée en fonction du revenu pour les étudiants salariés. La partie « Logement », quant à elle, n'est pas soumise à des critères sociaux. Elle est la même pour tous, dans le respect des choix de vie personnels de l'étudiant. Elle dépend uniquement de la moyenne des loyers des logements de 20 m<sup>2</sup> pour chaque bassin de vie. Comme cette partie du dossier est également traitée par le CROUS, dans le cadre de son activité de traitement des Dossiers Sociaux Étudiants, les délais de traitement seront grandement améliorés.

Grâce à la suppression de l'avantage fiscal actuellement en vigueur et couramment appelé « Demi-Part Fiscale », l'effort public sous forme d'aides directes perçues par les étudiants issus des classes moyennes sera augmenté de près de 50 % dans le cadre de l'AGI, et de près de 25 % pour les étudiants issus des familles les moins aisées.

Plafonnement à 4600 €  
pour 10 mois



Taux marginaux  
de 5,5%, 15% et 20 %

La réattribution de la demi-part  
fiscale permet d'augmenter les  
crédits disponibles de 50%

Un revenu maximal déterminé sur  
critères sociaux (ici, situation  
équivalente à 0 point de  
charge dans le système actuel)

Avec l'AGI, les étudiants sont plus nombreux à être aidés que dans le système actuel. De plus, on supprime les effets de seuil créés par les échelons de Bourses sur Critères Sociaux, donc on limite les inégalités entre les étudiants.

## ***Le coût de la rentrée 2012 : méthodologie poste par poste***

### **L'indicateur global**

L'indicateur global est obtenu par l'addition des frais de vie courante et des frais spécifiques au mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne pondérée entre les données d'Île-de-France et les données des autres régions en fonction des effectifs d'étudiants.

### **Loyers et Charges**

Pour ce poste, nous avons collecté les montants de 60 loyers dans 33 villes de France dont la liste se trouve en ANNEXE 2, et plus de 300 loyers en Île-de-France. Les moyennes utilisées dans l'indicateur sont obtenues grâce à une moyenne pondérée entre les logements de moins de 14 m<sup>2</sup> (un tiers) et les logements dont la surface se situe entre 14 et 30 m<sup>2</sup> (deux tiers).

Les valeurs utilisées dans le tableau en Annexe 2 ont été obtenues selon la méthode de la « boîte à moustaches », où Q1 (valeur la plus élevée du premier quartile) et Q3 (valeur la plus élevée du troisième quartile) deviennent les valeurs basses et hautes pour chaque ville. Par conséquent, 50 % des loyers d'une ville sont compris entre sa valeur haute et sa valeur basse.

### **Repas RU**

Cette donnée est obtenue pour 20 repas RU pris au mois de septembre, en tenant compte du tarif 2012 – 2013 du ticket RU qui est de 3,10 €.

### **Téléphonie et Internet**

Les tarifs pris en compte sont ceux pratiqués par l'opérateur Free et l'opérateur Orange sur leurs offres « Multipack » téléphonie et internet.

### **Loisirs**

Les postes de dépenses considérés sont issus de l'enquête Conditions de Vie de l'OVE, à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre, sorties festives et divers.

## **Transports**

Selon l'INSEE, la distance moyenne entre le lieu d'habitation et le lieu d'études est de 14 kilomètres<sup>14</sup>. À raison de 20 allers et retours par mois, un étudiant parcourra donc 560 kilomètres auxquels on applique le taux officiel de la SNCF qui inclut le coût du carburant et d'entretien du véhicule assurance comprise ou, le cas échéant, le tarif SNCF correspondant<sup>13</sup>.

On ajoute ensuite le tarif d'un abonnement étudiant de transports en commun.

## **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien et équipement informatique**

La partie alimentation de ce poste est composée du panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, principalement les denrées non périssables et condiments achetés en prévention de l'année à venir. À cette partie s'ajoute un ensemble vestimentaire neuf acheté à l'occasion de la rentrée, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi que d'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur.

Depuis la création de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée, ce poste est recalculé annuellement par l'application de l'Indice des Prix à la Consommation spécifique aux articles concernés<sup>15</sup>.

## **Droits d'inscription**

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant en licence à l'université.

## **Cotisation Sécurité Sociale**

Cette cotisation est fixée chaque année par arrêté<sup>5</sup>.

## **Complémentaire Santé**

Cet indicateur est une moyenne entre l'offre « Tous Soins » de la LMDE et l'offre « Médiane » de la SMEREP.

## **Frais d'agence immobilière**

Ces frais d'agence immobilière sont calculés en retranchant 50 € de charges au loyer pour la province et 70 € pour l'Île-de-France.

### **Assurance Logement**

L'assurance habitation est une moyenne entre l'offre LMDE/Matmut « Studio » et l'offre SMEREP « Studio et T1 ».

### **Matériel pédagogique**

Cet indicateur est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année d'études. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les Fédérations d'associations de filière membres de la FAGE.

## **ANNEXE 1 : Bibliographie et Références**

### **Les aides sociales depuis 10 ans**

- 1 – 2009 – DGESIP – *Les Bourses sur Critères Sociaux (BCS)*
- 2 – Arrêté du 23 juillet 2012 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2012–2013
- 3 – Arrêtés successifs portant sur les taux des bourses depuis 2003
- 4 – Arrêté du 6 juillet 2012 fixant la cotisation forfaitaire d'assurance maladie due par les étudiants pour l'année universitaire 2012–2013
- 5 – Arrêtés successifs fixant la cotisation forfaitaire d'assurance maladie depuis 2003
- 6 – Mai 2011 – USEM – *Enquête Santé des Étudiants*
- 7 – Janvier 2011 – *Enquête « Conditions de Vie des Étudiants »* – Observatoire national de la Vie Étudiante

### **L'AGI**

- 8 – Décembre 2011 – Note de l'INSEE adressée à la Conférence des Présidents d'Université – « La répartition des dépenses publiques de l'enseignement supérieur et des aides sociales associées »

### **Indicateur global**

- 9 – Janvier 2012 – DGESIP – *Atlas Régional, effectifs d'étudiants en 2010 – 2011*

### **Loyers et charges**

- 10 – Août 2010 – DGESIP – *Rentrée du logement étudiant*
- 11 – Avril 2009 – CB Richard Ellis – *Le logement étudiant en France*
- 12 – Mars 2012 – CLAMEUR *Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux*

### **Transports**

- 13 – 2011 – SNCF – *Indemnités kilométriques, paramètre de calcul du prix de base général*
- 14 – Juin 2011 – INSEE PREMIÈRE n° 1357, David Lévy, Thomas Le Jeannic

### **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien et équipement informatique**

- 15 – 2012 – INSEE, *Indice des Prix à la Consommation, ensemble des ménages, France métropolitaine – Nomenclature COICOP 01. 03. et 05.6.1.*

### Frais d'agence et assurance habitation

16 – 2004, Assemblée Nationale Commission des finances, de l'économie générale et du plan, Budget urbanisme et logement, QUESTION N° 82

### Matériel pédagogique

17 – 2012 – INSEE, Indice des Prix à la Consommation, ensemble des ménages, France métropolitaine – Nomenclature COICOP 10.

## ANNEXE 2 : Les loyers ville par ville

| Ville            | 1 <sup>er</sup> Quartile | 3 <sup>e</sup> Quartile | Ville                 | 1 <sup>er</sup> Quartile | 3 <sup>e</sup> Quartile |
|------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|
| Amiens           | 352 €                    | 405 €                   | Montpellier           | 381 €                    | 446 €                   |
| Angers           | 265 €                    | 335 €                   | Mulhouse              | 297 €                    | 342 €                   |
| Avignon          | 367 €                    | 410 €                   | Nancy                 | 278 €                    | 358 €                   |
| Besançon         | 298 €                    | 335 €                   | Nantes                | 334 €                    | 394 €                   |
| Bordeaux         | 367 €                    | 430 €                   | Nice                  | 437 €                    | 523 €                   |
| Brest            | 287 €                    | 320 €                   | Orléans               | 323 €                    | 373 €                   |
| Caen             | 337 €                    | 392 €                   | Poitiers              | 255 €                    | 300 €                   |
| Clermont–Ferrand | 283 €                    | 346 €                   | Reims                 | 315 €                    | 369 €                   |
| Dijon            | 331 €                    | 378 €                   | Rennes                | 297 €                    | 376 €                   |
| Fort–de–France   | 388 €                    | 456 €                   | Rouen                 | 342 €                    | 401 €                   |
| Grenoble         | 362 €                    | 428 €                   | Saint–Denis (Réunion) | 380 €                    | 388 €                   |
| Le Havre         | 338 €                    | 387 €                   | Saint–Étienne         | 275 €                    | 330 €                   |
| Lille            | 352 €                    | 418 €                   | Strasbourg            | 337 €                    | 427 €                   |
| Limoges          | 263 €                    | 320 €                   | Toulouse              | 355 €                    | 420 €                   |
| Lyon             | 323 €                    | 372 €                   | Tours                 | 313 €                    | 351 €                   |
| Marseille        | 377 €                    | 438 €                   | Valenciennes          | 308 €                    | 384 €                   |
| Metz             | 290 €                    | 343 €                   | Ile de France         | 484 €                    | 632 €                   |

Le premier quartile est défini comme la valeur minimale telle que 25 % des loyers aient une valeur inférieure. Le troisième quartile est défini comme la valeur minimale telle que 75 % des loyers aient une valeur inférieure.



formation  
international  
prévention  
**représentation**  
solidarité  
citoyenneté  
jeunesse



# 10<sup>e</sup> Indicateur FAGE du **COÛT DE LA RENTRÉE** Édition 2012

## contacts presse

**Philippe LOUP**

*Président de la FAGE*

**06 86 63 41 44** - philippe.loup@fage.org

**Thibaut SERVANT**

*Vice-Président en charge des Affaires Sociales*

**06 32 64 96 50** - thibaut.servant@fage.org

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - Fax +33 1 40 33 70 71

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFJ, membre de l'ESU et du CNARJE

[www.fage.org](http://www.fage.org)